

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 970, route Monseigneur-Bourget (lot 3 381 937) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 28 avril 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour l'agrandissement du bâtiment commercial (*groupe d'usage C1 - Commerce et service sensible au transport en commun et classe d'usage C315 - construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres*) la superficie au sol maximale à 540 mètres carrés, au lieu de 425 mètres carrés tel que prescrit par l'article 536 pour la zone R2916 et pour le lot 3 381 937 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **13 avril 2021 au 27 avril 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 13 avril 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



Objet :

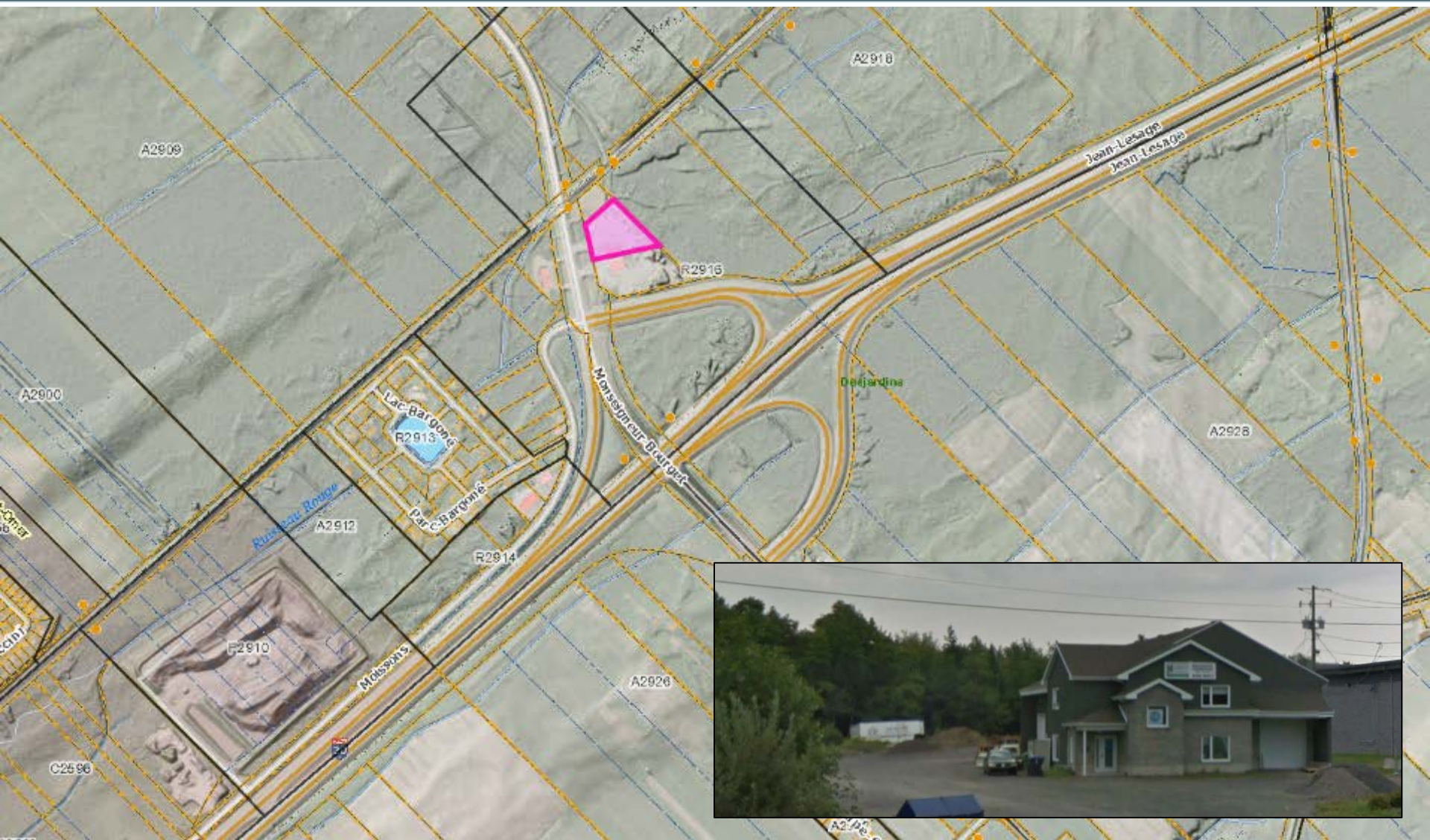
Demande de dérogation mineure – Agrandissement d'un bâtiment commercial – Superficie au sol – 970, route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis, lot 3 381 937.

Informations pour analyse :

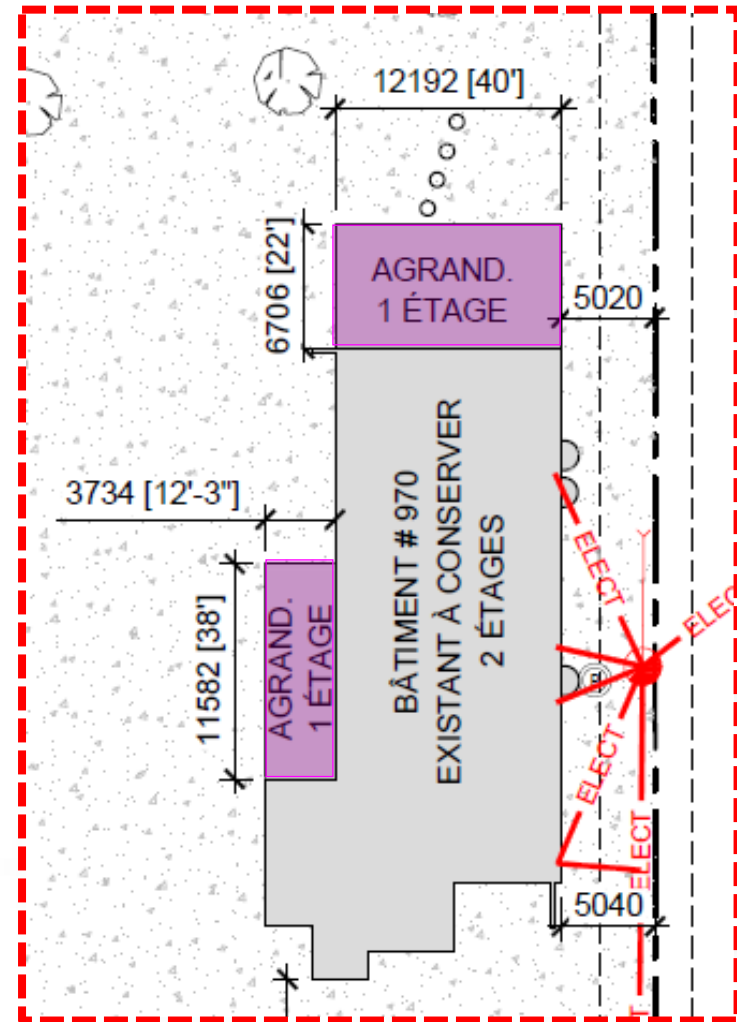
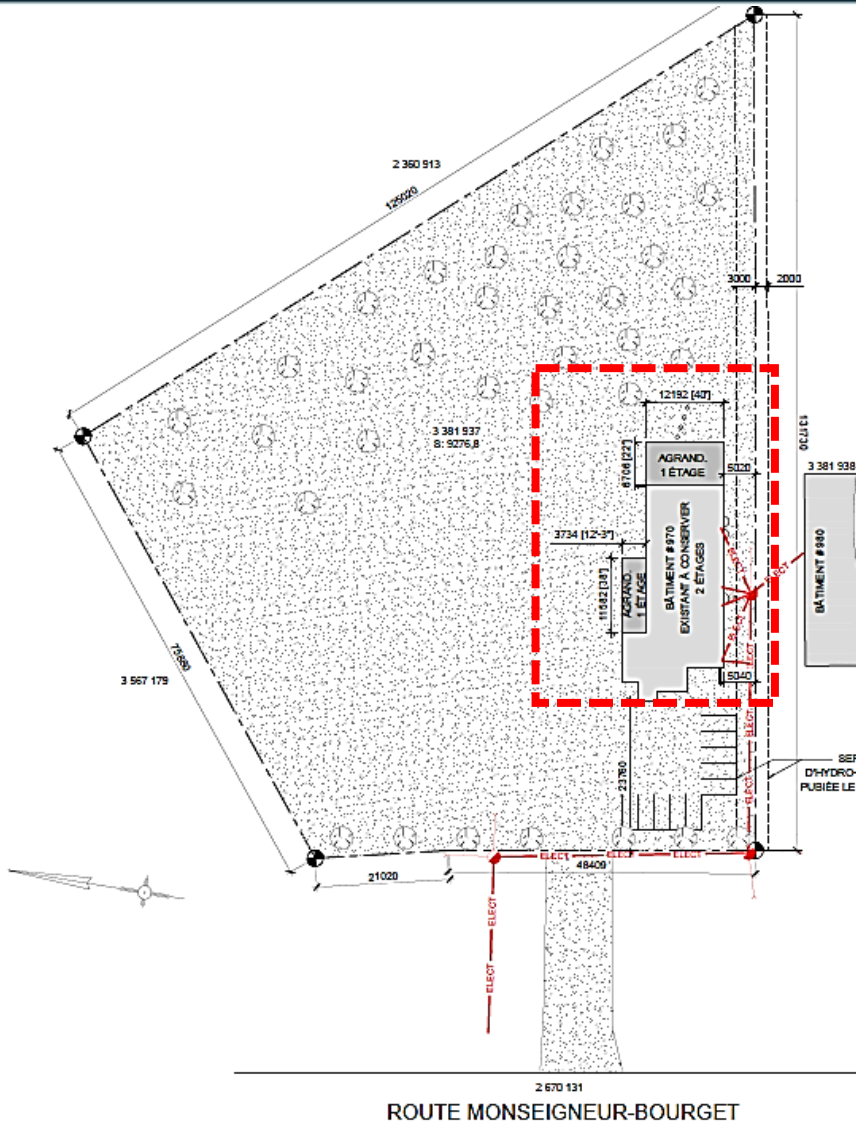
Dispositions règlementaires : **Zone R2916 - lot 3 381 937 – Bâtiment commercial** (*Groupe d'usage C1 et classe d'usage C315*)

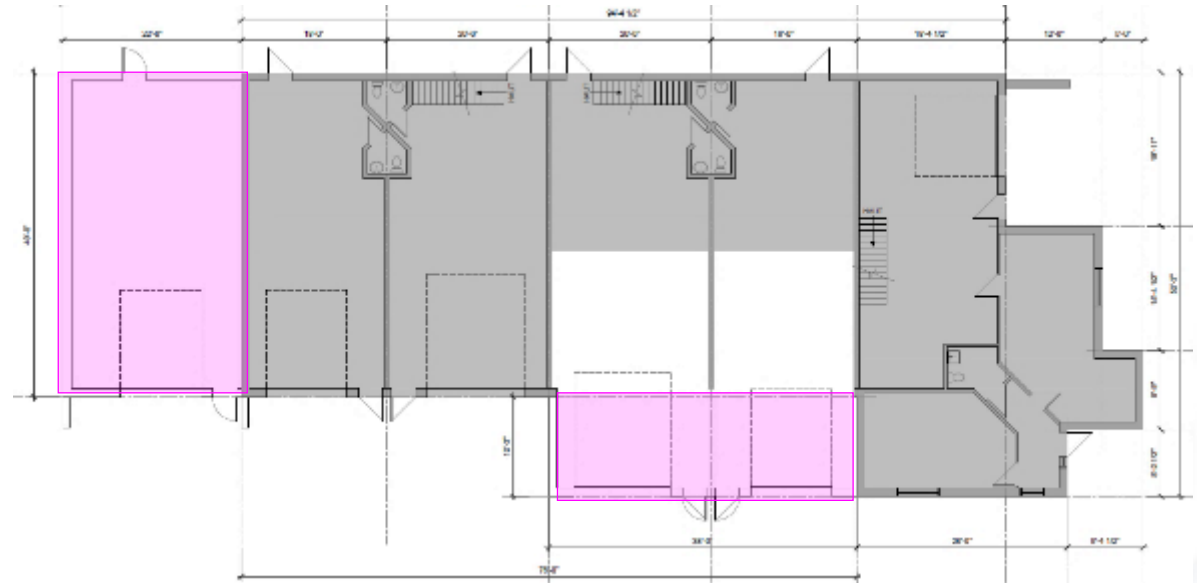
| Disposition | Prescription | Demandé | Impact |
|----------------------------|--------------------|---|---|
| Superficie maximale au sol | 425 m ² | 537 m ² (Publication : 540 m ²) | 112 m ² (Publication : 115 m ²) |

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.









Zone R2916 - Bâtiment commercial (groupe d'usage C1 - Commerce et service sensible au transport en commun et classe d'usage C315 - construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres)

Superficie au sol maximale :

Prescrite: 425 mètres carrés

Demandée : 537 mètres carrés

Publiée : 540 mètres carrés

 Agrandissement projeté